



NOTE D'INFORMATION

RENTÉE 2018-2019

Transport scolaire - Maison de l'Enfant vers les écoles MADESCLAIRE et COMBES

Les familles dont les enfants seront inscrits à la Maison de l'Enfant (le matin et / ou le soir après l'école, en accueil périscolaire), devront à partir de la prochaine rentrée procéder à leur inscription en ligne sur le site du de la Région Nouvelle-Aquitaine ([https://transports.nouvelle-aquitaine.fr /](https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/)).

Les familles s'acquitteront du paiement selon la procédure des transports régionaux et dans un second temps seront remboursées par la mairie qui prendra totalement en charge leur participation financière (sous réserve de présentation des justificatifs).



Denise PEYRAT
Maire Adjointe
en charge de l'Enseignement



NOTE D'INFORMATION

RENTÉE 2018-2019

Transport scolaire - Maison de l'Enfant vers les écoles MADESCLAIRE et COMBES

Les familles dont les enfants seront inscrits à la Maison de l'Enfant (le matin et / ou le soir après l'école, en accueil périscolaire), devront à partir de la prochaine rentrée procéder à leur inscription en ligne sur le site du de la Région Nouvelle-Aquitaine ([https://transports.nouvelle-aquitaine.fr /](https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/)).

Les familles s'acquitteront du paiement selon la procédure des transports régionaux et dans un second temps seront remboursées par la mairie qui prendra totalement en charge leur participation financière (sous réserve de présentation des justificatifs).



Denise PEYRAT
Maire Adjointe
en charge de l'Enseignement



NOTE D'INFORMATION

RENTÉE 2018-2019

Transport scolaire - Maison de l'Enfant vers les écoles MADESCLAIRE et COMBES

Les familles dont les enfants seront inscrits à la Maison de l'Enfant (le matin et / ou le soir après l'école, en accueil périscolaire), devront à partir de la prochaine rentrée procéder à leur inscription en ligne sur le site du de la Région Nouvelle-Aquitaine ([https://transports.nouvelle-aquitaine.fr /](https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/)).

Les familles s'acquitteront du paiement selon la procédure des transports régionaux et dans un second temps seront remboursées par la mairie qui prendra totalement en charge leur participation financière (sous réserve de présentation des justificatifs).



Denise PEYRAT
Maire Adjointe
en charge de l'Enseignement



NOTE D'INFORMATION

RENTÉE 2018-2019

Transport scolaire - Maison de l'Enfant vers les écoles MADESCLAIRE et COMBES

Les familles dont les enfants seront inscrits à la Maison de l'Enfant (le matin et / ou le soir après l'école, en accueil périscolaire), devront à partir de la prochaine rentrée procéder à leur inscription en ligne sur le site du de la Région Nouvelle-Aquitaine ([https://transports.nouvelle-aquitaine.fr /](https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/)).

Les familles s'acquitteront du paiement selon la procédure des transports régionaux et dans un second temps seront remboursées par la mairie qui prendra totalement en charge leur participation financière (sous réserve de présentation des justificatifs).



Denise PEYRAT
Maire Adjointe
en charge de l'Enseignement